

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-06-047

**Gestion des biens et opérations immobilières effectuées  
par l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte  
d'Azur au titre de l'année 2023**

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> : 20 juin 2024	<u>Séance du 27 juin 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 02 juillet 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

### Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

### Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

### Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La commune de Morières-lès-Avignon et l'Etablissement public foncier PACA ont engagé un partenariat pour permettre la réalisation de projets d'habitat mixte en procédant à des acquisitions foncières au travers de conventions d'intervention foncière.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) demande à ces dernières de « délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées ». L'article L.2241-1 étend l'exigence en la matière notamment son deuxième alinéa qui précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

L'action de l'EPF s'inscrivant dans ce cadre réglementaire, il est proposé de prendre connaissance des cessions et acquisitions réalisées en 2023 et de l'état des biens en stock détenus au 31 décembre 2023 par cet organisme.

Il n'y a eu aucune cession ou acquisition en 2023.

L'état du montant des dépenses en stock est de 2 773 082 euros pour le site République et de 3 128 757 euros pour le site Sumelles soit un total de 5 901 839 euros.

Les montants mentionnés représentant les prix d'acquisitions hors frais de portage (études, travaux, frais de gestion, assurances, indemnités de résiliations de bail).

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

- **PREND CONNAISSANCE** de l'absence de cession ou d'acquisition en 2023 et de l'état du stock foncier détenu au 31 décembre 2023 par l'EPF PACA dans le cadre des conventions d'intervention foncière en cours.
- **PRÉCISE** que le bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Le 28/06/2024  
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024  
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

